



Séance du 18 juin 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt le dix huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. Mmes. BOUCHET. MOMEUX. DAUGAN. GESFEROIS. BORDEAU. PRECHOUX. ROBERT. TIPPING. HOUITTE. MM SIMONET. GALLEE. BAZY. GALLAIS. CRETZAZ. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 19

Votants : 19

Absent : Néant.

Date de la convocation :

Le 12 juin 2020

Mme ROBERT a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la nouvelle secrétaire en remplacement, pour l'instant, de Fabienne, Karine DESVAGERS (de Trélivan) et à suivre, l'arrivée de Mme Anne THOMAS, secrétaire avant à ST MEDARD SUR ILLE avant de rejoindre le CNRS

Monsieur le Maire remet les écharpes aux adjoints et les "boutonniers" à chacun des membres du Conseil Municipal.

Puis une photo générale est prise sur les marches de la mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal 3 délibérations supplémentaires, ce dernier accepte.

Le Conseil Municipal, après une question concernant les affaires diverses, valide le compte rendu du 25 mai 2020.

- Délibération n°10-06-2020 : Subventions 2020 aux associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter pour l'année 2020 le montant des subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	Subventions accordées			
	2018	2019	2020	
ACAS	1 000	1 000	0	
Ami du Téléthon	150	150	150	
APE Ecole Publique	550	550	550	
APEL Ecole Privée	550	550	550	
Asso Bretagne Evènements	300	300	0	
Asso Plouasnaise des Bout'Chous	300	300	300	
Association des Donneurs de Sang	50	0	100	50 €/an report de 2019
Bibliothèque Municipale	1 966.64	2 206.98	2 206.98	Base de 1809 hab



Séance du 18 juin 2020

Cercle Culturel Rance Linon	100	100	100	
Chasse	335	335	335	
CHŒUR ET JARDIN	150	0	0	
Club de la Bonne Humeur	350+300	350	350	
Comité des Fêtes	1 000	1 000	1 000	
CRC (Création, Rencontres, communication)	150	150	150	
Dojo de Plouasne		900	500	
Ecole de piste	0	0	0	
Ev'ydanse	300	300	300	
FNACA	220	220	220	
FOURMIS Soli'terre		100	100	
Foyer Socio éducatif Collège	550	550	550	
Gymnastique EPMM	300	300	300	
KIWANIS	100	100	0	
Moto Club Dinannais	200	0	400	200 €/an report de 2019
Plouasnad en scène	150	150	150	
Plouasnaise dart's	250	250	250	
Secours Catholique	0	50	50	
Secours Populaire	50	50	50	
Union Sportive Plouasne – St Juvat	3 000	3 000	3 500	
UNSS du Collège	100	0	200	100 €/an report de 2019
Utilisons nos mains	250	0	600	250 €/an report de 2019
Plouasne en folie			300	
TOTAL	11821.64 €	12 961.98 €	13 261,98€	

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 17 voix pour, 2 abstentions, adopte les subventions 2020 aux associations selon le tableau supra, et demande que soit précisé aux associations qu'en l'absence de bilan d'activités, il n'y aura pas de subvention versée.

- Délibération n°11-06-2020 : Prolongement du sentier piétons Le Hil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le prolongement du sentier piétons le Hil et lui demande de l'autoriser à prendre attache auprès du Département, à demander toutes les aides possibles auprès de Dinan Agglomération, du Département, de la CAUE, ainsi que l'autorisation d'installation du sentier.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, décide le prolongement du sentier piétons le Hil et autorise Monsieur le Maire à prendre attache auprès du Département, à demander toutes les aides possibles auprès de Dinan Agglomération, du Département, de la CAUE, ainsi que l'autorisation d'installation du sentier.



Séance du 18 juin 2020

- Délibération n°12-06-2020 : Tarif de location des salles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter, pour l'année 2020 le tarif, de location, **sans augmentation**, des salles de la commune.

ESPACE DERIOLE	Dépôt de garantie : 1 000 €	COMMUNE	EXTERIEUR
Grande salle + Bar (290 personnes)	Associations	200 €	350 €
	Privé	250 €	400 €
Petite salle + Bar (120 personnes)	Associations	120 €	200 €
	Privé	150 €	300 €
2 salles + Bar	Associations	300 €	450 €
	Privé	350 €	600 €
2 salles + Bar (mardi, mercredi, jeudi sauf fériés)	Associations	250 €	250 €
Gradins	Privés et entreprises	150 €	150 €
	Asso. Commune-écoles	75 €	
Cuisine	Commune	70 €	100 €
	Petite salle buffet froid	40 €	40 €
Forfait couverts			0,25 € l'unité
Electricité	Grande Salle	40.00 €	
	Petite Salle	30.00 €	
	Les 2 salles	60.00 €	
	Cuisine en supplément	20.00 €	
Location Ass Caritative, sociale, humanitaire 1 fois/an en semaine			100,00 €
Vendredi seulement si 3 jours consécutifs (installation)		150,00 €	150,00 €

Chèque de réservation **150 €**
Dépôt de garantie **1 000 €**

2ème jour de location : demi-tarif sur le prix des salles, ne compter qu'une fois la cuisine, électricité par nombre de jour.

Demi tarif pour les associations de parents d'élèves des écoles primaires (privée ou publique) et du collège "La Gautrais", lors de leurs premières manifestations de l'année.

Mise à disposition gratuite totale pour : la Paroisse, le Banquet des Classes et le Banquet de la Ste Barbe

SALLE DES FETES (Rue de la Libération)	Commune
Particuliers de PLOUASNE (mariage ou autre manifestation familiale)	130 €
La 2^{ème} journée consécutive	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Electricité	0,20 € du kwh



Séance du 18 juin 2020

SALLE POLYVALENTE (MAIRIE)	Commune
Vin d'honneur	50 €
Réunion diverses (hors commune)	50 €

SALLE OMNISPORT	Commune
Salle	100 €
Electricité	50 €

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, arrête le tarif de location, **sans augmentation**, des salles de la commune comme indiqué ci-dessus.

- Délibération n°13-06-2020 : Prolongation du poste d'un agent aux services techniques, à mi-temps, jusqu'à fin août.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prolongation du poste d'employé municipal, à mi-temps, aux services techniques, ce poste est complété par la mairie de Saint-Pern, pour un mi-temps, jusqu'à la fin août 2020.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire de prolonger le poste d'employé municipal, à mi-temps, aux services techniques, ce poste est complété par la mairie de Saint-Pern, pour un mi-temps, jusqu'à la fin août 2020.

- Délibération n°14-06-2020 : Extension de l'éclairage public sur la ruelle entre la rue François Letellier et la rue Langevinais.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'extension de l'éclairage public sur la ruelle entre la rue François Letellier et la rue Langevinais, pour un montant de 4 536,00 € TTC dont 2 646,00 € TTC à charge de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire pour l'extension de l'éclairage public sur la ruelle entre la rue François Letellier et la rue Langevinais, pour un montant de 4 536,00 € TTC dont 2 646,00 € TTC à charge de la commune. Ce montant sera inscrit au budget communal au compte 204158.

- Délibération n°15-06-2020 : Attribution des marchés pour la rénovation de « l'Auberge plouanaise ».

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le tableau récapitulatif des offres reçues pour la rénovation de « l'auberge plouanaise » et propose au vote l'attribution des marchés, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 17 juin 2020, a donné un avis favorable à ce tableau.

TRAVAUX	ENTREPRISES	Montant travaux en euros		
		H.T	T.V.A	T.T.C
MACONNERIE	L2C	13 640,00 €	2 728,00 €	16 368,00 €
	BEAUJOUR	15 915,00 €	3 183,00 €	19 098,00 €
ISOLATION	EMERAUDE ISOLATION si plafond en dalles du type « Feinstratos »	21 602,00 €	4 320,40 €	25 922,40 €
	Variante plafond en dalles T24	3 042,00 €	608,40 €	3 650,40 €
	AMCI	24 105,06 €	4 821,01 €	28 926,07 €



Séance du 18 juin 2020

ELECTRICITE	VILANON	6 793,00 €	1 358,60 €	8 151,60 €
	MARCELLE	7 137,05 €	1 427,61 €	8 564,66 €
CHAUFFAGE	VILANON	1 835,00 €	367,00 €	2 202,00 €
	MARCELLE	1 927,15 €	385,43 €	2 312,58 €
VENTILATION	MARCELLE	5 410,00 €	1 082,00 €	6 492,00 €
	VILANON	5 696,50 €	1 139,31 €	6 835,80 €
PLOMBERIE	MARCELLE	8 682,60 €	1 736,52 €	10 419,12 €
MENUISERIE	ETS MARTIN (Le Val)	17 644,25 €	3 528,85 €	21 173,10 €
	A MENUISERIE	19 221,40 €	3 844,28 €	23 065,68 €
PEINTURE	HISTOIRE DE COULEURS	3 253,68 €	650,74 €	3 904,42 €
	TOUT EN COULEURS	3 388,00 €	677,60 €	4 067,60 €
CARRELAGE	Fourniture + Main d'oeuvre communale	9 968,00 €	1 993,60 €	11 961,60 €
COUT TOTAL		91 870,53 €	18 374,06 €	110 244,63 €

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire concernant l'attribution des marchés, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 17 juin 2020, a donné un avis favorable à ce tableau, et retient les entreprises suivantes :

Lot maçonnerie : L2C
 Lot isolation : EMERAUDE ISOLATION avec la variante plafond en dalles T24
 Lot électricité : VILANON
 Lot chauffage : VILANON
 Lot ventilation : MARCELLE
 Lot plomberie : MARCELLE
 Lot menuiserie : ETS MARTIN (Le Val)
 Lot peinture : HISTOIRE DE COULEURS
 Lot carrelage : Fourniture + main d'œuvre communale

- Délibération n°16-06-2020 : Attribution du marché de la rue François Letellier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'attribuer le marché de la rue François Letellier à la Société COLAS après avoir présenté le tableau synthèse des offres reçues, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 16 juin 2020, a validé ce tableau.

Entreprise ou Groupement	Montants travaux €					
	Tranche ferme en base			Variante		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Estimation	582 738,50 €	116 457,70 €	699 286, 20 €	10 350,00 €	2 070,00 €	12 420,00 €
Travaux Publics. EVEN & Cie	514 246,30€	102 849,26€	617 095,56€	5 635,00	1 127,00€	6 762,00€
POTIN Travaux Publics	458 072,50€	91 614,50€	549 687,00€	8 625,00€	1 725,00€	10 350,00€
EUROVIA BRETAGNE	550 984,55€	110 196,91€	661 181,46€	5 721,25€	1 144,00€	6 865,50€
PLOUFRAGANAISE de T.P.	484 321,40€	96 864,28€	581 185,68€	4600,00€	920,00€	5 520,00€
EIFFAGE OUEST	495 222,00€	99 044,40€	594 266,40€	4600,00€	920,00€	5 520,00 €



Séance du 18 juin 2020

COLAS	428 777.00€	87 755.40€	514 532.40€	5 750.00€	1 150,00 €	6 900,00 €
LESSARD	535 809.97€	107 161.99€	642 971.96€	9 027.50€	1 805.50€	10 832.50€

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer le marché de la rue François Letellier à la Société COLAS après avoir présenté le tableau synthèse des offres reçues, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 16 juin 2020, a validé ce tableau.

- Délibération n°17-06-2020 : Attribution du marché réseau et voiries du lotissement des Mares.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'attribuer le marché réseau et voiries du lotissement des Mares aux entreprises suivantes, après avoir présenté le tableau synthèse des offres reçues, à la commission d'appel d'offres réunie le 17 juin 2020, qui a émis un avis favorable à celui-ci, et précise qu'il sera nécessaire d'envisager un budget annexe pour cette opération :

ENTREPRISES	MONTANT EN € HT			
	Terrassement/ Voirie	Assainissement eaux usées/eaux pluviales	Réseau eau potable	Espaces verts
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	
SETAP	184 615,50 €	104 833,00 €	39 787,50 €	
IDVERDE				32 590,81 €
SARL NATURE ET PAYSAGE				34 348,20 €
SATEC ENVIRONNEMENT		160 196,00 €	49 245,00 €	
SAS EVEN	169 996,85 €	99 823,50 €	39 960,20 €	
SA LEQUERTIER				31 554,32 €
PLOUFRAGANAISE	200 176,40 €	117 962,50 €		
EUROVIA BERTAGNE	229 519,70 €			
ETS SPARFELL				36 945,57 €
STE INSTLLATIONS ELECTRIQUES			49 403,50 €	
ESCEEV				33 712,00 €
POTIN TP	189 345,00 €	109 880,50 €		
BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES			38 347,00 €	
ENTREPRISE POMPEÏ	160 811,55 €	99 635,00 €		
PAILLARDON TP	175 073,00 €	100 278,00 €		

Montant total de marchés pour 330 347,87 € H.T, TVA 66 069,56 €, soit un total de 396 417,43 € TTC pour l'ensemble des lots.



Séance du 18 juin 2020

Lot 1 : entreprise POMPEI
Lot 2 : entreprise POMPEI
Lot 3 : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
Lot espaces verts : SA LEQUERTIER

Les travaux pourraient démarrer le 15 juillet 2020.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer le marché réseau et voiries du lotissement des Mares aux entreprises supra, après avoir présenté le tableau synthèse des offres reçues, à la commission d'appel d'offres réunie le 17 juin 2020, qui a émis un avis favorable à celui-ci et accepte la nécessité d'envisager un budget annexe pour cette opération.

- Délibération n°18-06-2020 : Attribution des primes exceptionnelles dans le cadre du COVID 19.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents municipaux dont les noms suivent, ayant travaillé pendant la période de confinement :

- M. Eric BELIN
- Mme Sylvie CHOLLET
- Mme Charline LARIVIERE-GILLET
- Mme Isabelle COUASNON
- Mme Anne-Gaëlle DENIAU

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents municipaux supra, ayant travaillé pendant la période de confinement.

- Délibération n°19-06-2020 : Validation du devis SDE pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de valider le devis SDE d'un montant total de 233,28 € TTC dont 136,08 € TTC à charge de la commune pour l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire d'inscrire au budget le devis SDE d'un montant total de 233,28 € TTC dont 136,08 € TTC à charge de la commune pour l'éclairage public. Ce montant sera inscrit au budget communal au compte 204148.

- Délibération n°20-06-2020 : Validation du contrat APAVE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de valider, pour une année renouvelable, à compter du 03/06/2020, le contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique (APAVE) en matière de sécurité des bâtiments communaux suivants :

- Mairie
- Espace DERIOLE
- Salle des fêtes
- Ecole publique
- Salle polyvalente
- Restaurant scolaire
- Salle des associations



Séance du 18 juin 2020

- Bibliothèque municipale
- Centre multifonctions et anciennes halles
- Eglise
- Equipements sportifs
- Aires de jeux de l'école et de la Gare

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire de valider, pour une année renouvelable, à compter du 03/06/2020, le contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique (APAVE) en matière de sécurité des bâtiments communaux supra.

- Délibération n°21-06-2020 : Validation du devis de projet d'étude d'un jardin botanique et de plantations rue Du Guesclin.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de valider le devis de projet d'étude d'un jardin botanique et de plantations rue Du Guesclin, d'un montant de 600,00 € TTC pour la rue Du Guesclin et de 960,00 € TTC pour l'aménagement d'un jardin botanique dans le parc du presbytère, par l'entreprise « les Jardins de la biosphère ».

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 18 voix pour, 1 abstention, valide la proposition de Monsieur le Maire concernant le devis de projet d'étude d'un jardin botanique et de plantations rue Du Guesclin, d'un montant de 600,00 € TTC pour la rue Du Guesclin et de 960,00 € TTC pour l'aménagement d'un jardin botanique dans le parc du presbytère par l'entreprise « les Jardins de la biosphère ».

- Délibération n°22-06-2020 : Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au terme de l'article 3, alinéa 1, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter un agent non titulaire, pour exercer des fonctions correspondant à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter, du 23 juin 2020 au 31 juillet 2020 inclus, un agent non titulaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la réalisation du budget communal 2020.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter, du 23 juin 2020 au 31 juillet 2020 inclus, un agent non titulaire, pour la réalisation du budget communal 2020.
- Fixe la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 538, indice majoré 457.
- Confirme que les crédits correspondants seront inscrits au budget.



Séance du 18 juin 2020

- Délibération n°23-06-2020 : Délibération relative au vote des taux de fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter le **maintien des taux** pour la fiscalité directe locale suivant le tableau ci-dessous :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	9,15 %	9,15 %
Taxe foncier bâti	8,89 %	8,89 %
Taxe foncier non bâti	38,22 %	38,22 %

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la proposition de Monsieur le Maire de voter le **maintien des taux** pour la fiscalité directe locale suivant le tableau supra.

- Délibération n°24-06-2020 : Délibération relative à la plus-value du cabinet Quarta pour lotissement des Mares.

Monsieur le Maire rappelle que lors du choix de la maîtrise d'œuvre pour le lotissement des Mares, le cabinet Quarta avait été retenu pour l'appel d'offres de négociation et le suivi de travaux en 2 phases. Lors de la préparation en lien avec le SDE, il est apparu nécessaire de n'effectuer qu'une seule phase de travaux. La mission de base à l'appel d'offres était basée sur 11 lots à vendre + 11 logements sociaux. Le projet concernant le dossier de consultation des offres et le suivi des travaux a été défini, désormais, sur 17 lots à vendre + 11 logements sociaux, ce qui entraîne une augmentation de contrat de prestation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de valider la plus value du cabinet Quarta comme suit :

	BASE HT	PLUS VALUE HT	TVA PLUS VALUE	TOTAL TTC PLUS VALUE
Mission B – Phase travaux	5 540,00 €	3 021,82 €	604,36 €	3 626,18 €
Mission C3 - Bornage des lots	5 580,00 €	4 565,45 €	913,09 €	5 478,54 €
TOTAL	11 120,00 €	7 587,27 €	1 517,45 €	9 104,72 €

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la plus value du cabinet Quarta suivant le tableau ci-dessus.

- Délibération n°25-06-2020 : Délibération relative à l'achat d'étagères pour le service technique.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été nécessaire d'acheter des étagères et un chauffe-eau pour l'aménagement du nouveau local des services techniques de la commune. La commande a été passée chez Brico Dépôt à PLOUER SUR RANCE. Au moment de l'enlèvement du matériau, Brico Dépôt a informé Monsieur Le Maire qu'il fallait payer directement car la commune n'avait pas de compte ouvert à Brico Dépôt. Le montant total TTC des achats s'élevait à la somme de 387,90 € réglé par Monsieur Le Maire.

Il est donc nécessaire de valider le principe d'un mandat de remboursement du même montant à Monsieur Le Maire dont justificatif de paiement joint.



Séance du 18 juin 2020

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide le principe d'un mandat de remboursement du même montant à Monsieur Le Maire dont justificatif de paiement joint.

- Délibération n°26-06-2020 : Délibération relative à l'avenant de réaménagement de garantie de prêt à l'attention de NEOTOA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune se porte garante lors des constructions de logements sociaux sur son territoire. Suite à la fusion de NEOTOA et de DINAN HABITAT au 01/01/2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de valider la garantie sur l'avenant de réaménagement de 2 prêts à l'attention de NEOTOA selon les conditions suivantes :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.



Séance du 18 juin 2020

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée 19 voix pour, valide la garantie sur l'avenant de réaménagement de 2 prêts à l'attention de NEOTOA selon les conditions supra.

Affaires diverses :

- **Date du prochain Conseil Municipal :**

jeudi 23 juillet 2020 à 20h.

- **Pôle culturel** : Ouverture du pôle culturel « expo photos et divers » du 18 juillet au 16 août. 2020.

- **BRUDED** : Distribution de documents.

La séance est levée à 23h30.